

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Seine-Maritime

C.C.A.S de LA FRENAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **19**

En exercice : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **9**

Dont pouvoirs : **0**

Date de la convocation : **02/06/2025**

Date d'affichage : **13/06/2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le dix juin, à 10h30**, le C.C.A.S de la commune de **LA FRENAYE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christophe TETREL**.

Étaient présents : M. Henri ALEXANDRE, M. Jack DELAUNAY, Mme Muriel FRADET, Mme Claudie REINHOLD, Mme Carmen CASTAGNET, M. Yannick THIAULT, M. Christophe TETREL, Mme Anita DORANGE, M. Eric DELAMARE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Claudie REINHOLD.

OBJET : Approbation de la sortie 2025 des seniors de la commune

Le Président expose ;

Comme tous les ans, une sortie est organisée par le CCAS pour les seniors de la commune de La Frenaye.

Au programme de cette journée :

- Visite guidée du Manoir du Catel et collation à Ecretteville-lès-Baons
- Déjeuner au restaurant L'Hôtel du Commerce à Fauville en Caux
- Visite et dégustation de la ferme des 5 Frères, à Bermonville

Le tarif de cette journée, transport compris est de 2 864.95 €.

Il est proposé aux membres du CCAS de demander une participation de 35 € par personne, participant à cette sortie.

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'intérêt de proposer des sorties culturelles ou de loisirs aux aînés de la commune,

Considérant l'organisation de la sortie annuelle 2025,

Considérant la nécessité de fixer le montant de participation des usagers à la sortie organisée par le CCAS en 2025, en fonction des tarifs accordés par les prestataires,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, et sur sa proposition,

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- **Fixe** le tarif de la participation à la sortie 2025 à 35.00 € pour chaque participant inscrit,
- **Autorise** Mr le Président à signer tout acte afférent à cette affaire,

- **Dit** que les recettes occasionnées sont inscrites au budget primitif CCAS de l'exercice 2025

Adopté par 9 voix pour, 0 abstention et 0 contre

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de LE HAVRE et publication par
voie d'affichage le 13/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Christophe TETREL

C.C.A.S.
La Frenaye

